

AVIS N° AV-2017-008

Evénement

La répartition des valeurs selon les cycles de négociation

- OBJET DE L'AVIS

La répartition des valeurs selon les cycles de négociation

- REFERENCES

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00,52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n°30-14 du 6 Janvier 2014 et n°1955-16 du 04 Juillet 2016 et notamment ses articles 3.1.6 et 3.3.1;

Il a été arrêté ce qui suit :

- CONTENU DE L'ARTICLE

ARTICLE 1

Sur la base des statistiques du 01/07/2016 au 30/12/2016, la répartition des valeurs, par cycles de négociation, se présente comme suit :

VALEURS COTEES LE CYCLE DE NEGOCIATION EN CONTINU	
AFMA	JET CONTRACTORS
ALLIANCES	LABEL VIE
ATLANTA	LAFARGE HOLCIM MAROC
ATTIJARIWABA BANK	LESIEUR CRISTAL
AUTO HALL	LYDEC
BCP	M2M Group
BMCE BANK	MANAGEM
CARTIER SAADA	MED PAPER
CIH	MICRODATA
CIMENTS DU MAROC	MINIERE TOUISSIT
COLORADO	REALISATION MECANIQUE
COSUMAR	RESIDENCE DAR SAADA
CTM	RISMA
DELATTRE LEVIVIER MAROC	S.M MONETIQUE
DELTA HOLDING	SAHAM ASSURANCE
DISWAY	SNEP
DOUJA PROM ADDOHA	SODEP-MARSA MAROC
ENNAKL	SONASID

FENNIE BROSSETTE	STOKVIS NORD AFRIQUE
HPS	STROC INDUSTRIE
IB MAROC.COM	TAQA MOROCO
INVOLYS	TOTAL MAROC
ITISSALAT AL MAGHRIB	Wafa ASSURANCE

VALEURS COTEES SELON LE CYCLE DE NEGOCIATION AU FIXINGS	
AFRIC INDUSTRIES SA	MAGHREBAIL
AFRIQUIA GAZ	MAROC LEASING
AGMA LAHLOU-TAZI	NEXANS MAROC
ALUMINIUM DU MAROC	OULMES
AUTO NEJMA	PROMOPHARM S.A.
AXA CREDIT	REBAB COMPANY
BALIMA	SALAFIN
BRASSERIES DU MAROC	SAMIR
CDM	SMI
CENTRALE DANONE	SOTHEMA
DARI COUSPATE	TASLIF
DIAC SALAF	TIMAR
EQDOM	UNIMER
MAGHREB OXYGENE	BMCI
	ZELLIDJA S.A.

ARTICLE 2

Le présent avis abroge & remplace l'avis 161/2016.

ARTICLE 3

Le présent avis entrera en vigueur à partir du 23 janvier 2017.